

Conseil de fondation

CSRS
Centre Suisse de Recherches
Scientifiques en Côte d'Ivoire



12^e Prix CSRS 2023 – Fonds Ermitage pour la Recherche Scientifique en Partenariat

Créé à l'occasion du cinquantenaire du Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS) en 2001, le « Prix CSRS pour la Recherche Scientifique en Partenariat » est décerné tous les deux ans par la Fondation pour le CSRS. A partir de 2011, le prix est attribué avec le soutien financier du Fonds Ermitage à Bâle (Suisse).

Le règlement ci-après stipule les conditions d'attribution.

BUT

Le « Prix CSRS – Fonds Ermitage pour la Recherche Scientifique en Partenariat » a pour but d'honorer des chercheurs pour l'excellence de leur contribution à la recherche en partenariat entre des institutions scientifiques au Nord et en Côte d'Ivoire et/ou dans des pays d'Afrique de l'Ouest. Il est décerné pour des travaux de haut niveau ayant débouché sur des publications importantes et/ou des applications novatrices.

Seront pris en considération les projets en sciences naturelles et biomédicales aussi bien qu'en sciences humaines, sociales ou économiques dans les domaines suivants qui peuvent être traités de manière transdisciplinaire :

- *Biodiversité et écologie comportementale*
- *Sécurité alimentaire et nutrition*
- *Parasitologie humaine et animale*
- *Environnement urbain et santé publique*
- *Changements climatiques et cadres de vie*
- *Gouvernance, mobilité, risques et conflits*

PRIX

Le Prix est de CHF 15'000 (quinze mille francs suisses) pour une équipe d'au moins deux chercheurs Nord-Sud ou Sud-Sud. La décision sera communiquée suffisamment tôt pour permettre aux lauréats de se rendre à la cérémonie de la remise du Prix au CSRS.

CANDIDATS

Peuvent être candidat/es des scientifiques reconnu/es tant pour l'excellence de leurs travaux de recherche en Côte d'Ivoire et/ou en Afrique de l'Ouest que pour leur engagement dans la coopération en partenariat Nord-Sud ou Sud-Sud. Les candidats doivent être des chercheurs principaux du projet et avoir pris une part active à sa conception ainsi qu'à l'exécution de la recherche et à la mise en œuvre de l'application des résultats. Ils doivent avoir fait preuve de leurs compétences analytiques et méthodologiques ainsi que de leurs capacités de travail sur le terrain et avoir publié dans des revues de renommée internationale dans leur domaine.

NOMINATIONS

- Les membres des facultés des universités et institutions de recherche au Nord et au Sud, impliqués dans un travail de recherche en partenariat, peuvent soumettre une ou plusieurs nominations pour le Prix.
- Des équipes de chercheurs sont aussi autorisées à soumettre leur candidature, pour autant que chaque chercheur remplisse les conditions requises des candidats.

Le dossier des nominations (en français ou en anglais) contiendra:

1. Les nom, adresse, téléphone et adresse électronique du/de la proposant/e.
2. Les nom, adresse, téléphone et adresse électronique de l'équipe candidate.
3. Une description des résultats scientifiques et la brève présentation des travaux de recherche et de leurs applications (max. 1 page).
4. Une description de l'engagement personnel des candidat/es et une explication brève des raisons qui ont conduit à la proposition de nomination, resp. à la soumission de la candidature pour le Prix (max. 1 page).
5. Les CVs avec adresse, les affiliations et la liste des publications des candidat/es.
6. Une description de la relation entre celui ou celle qui a soumis la proposition et les candidat/es, resp. entre les candidat/es partenaires.
7. Trois références qui pourront juger des qualifications des candidat/es.

CRITERES DE SELECTION

Le Prix sera attribué selon les critères suivants:

- l'originalité des projets et de leurs résultats scientifiques
- la prise en compte de l'applicabilité et de l'utilité des résultats pour le développement
- l'engagement des candidat/es dans la collaboration en partenariat
- la qualité de la proposition soumise.

COMMISSION DE SELECTION

La Commission chargée de l'attribution du Prix est composée de:

Président : **Dr Olivier Girardin**, Président de la Fondation pour le CSRS

Membres : **Professeur Francis Akindes**, Sciences sociales, Université d'Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire ; **Professeur Chantal Akoua Koffi**, Département de Biologie, UFR des Sciences Médicales de Bouaké ; **Professeur Marion Fresia**, Institut d'Ethnologie, Université de Neuchâtel, **Professeur Emmanuel Frossard**, Vice-Président de la Fondation pour le CSRS ; **Pascal Rouamba**, Bureau de la Coopération Suisse, Burkina Faso ; **Professeur Jürg Utzinger**, Institut Tropical et de Santé Publique Suisse ; **Dr Arsène Sanon**, Bureau Régional de l'UICN Ouagadougou ; **Professeur Klaus Zuberbühler**, Institut de Biologie, Université de Neuchâtel.

La Commission est habilitée à faire appel à des experts pour la conseiller. Elle se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix au cas où aucun dossier ne satisfait aux conditions de sélection. Les décisions de la Commission sont irrévocables.

DELAI DE SOUMISSION

Le **délai** pour le dépôt des dossiers de nomination pour le 12^e Prix, qui sera décerné en 2023, **est fixé au 15 juin 2023**.

ADRESSE DE LA COMMISSION DE SELECTION ET INFORMATION

Dr Olivier Girardin, président « Prix CSRS – Fonds Ermitage pour la Recherche Scientifique en Partenariat », FRI, Courtemelon-CP-65, 2852 Courtételle, tél. : +41 32 545 56 42, e-mail : olivier.girardin@fri.ch